

Théotime et Philothée

L'ENGAGEMENT
DANS LA CITÉ

- 1. Repères théoriques** : quel est le rôle du chrétien dans la cité humaine ?

- 2. Mise en œuvre pratique** : comment pouvons-nous concrètement nous engager pour le bien commun ? Quels types de missions sommes-nous à même de remplir ? Quels efforts, sacrifices ou renoncements cela suppose-t-il ? Comment mettre nos enfants à contribution sur ce plan ?

- 3. Difficultés éventuelles et remèdes** : en quoi la question de l'engagement peut-elle être une pierre d'achoppement dans notre vie personnelle, conjugale et familiale ? Quels peuvent être les excès ou les manques ? Comment y remédier ? Comment se soutenir les uns les autres ?

- 4. Sens profond** : que nous apportent nos efforts pour nous engager authentiquement au service du bien commun ? Quel témoignage cela peut-il donner ? Comment éduquer en profondeur nos enfants au sens de l'engagement chrétien ?

- 5. Résolution** : proposons 3 pistes de résolutions concrètes qui permettront au groupe de mettre en œuvre la discussion de ce soir.

Prochain thème : la générosité

Théotime et Philothée

PRÉSENTATION

Description : groupes de foyers souhaitant approfondir la spiritualité salésienne dans ses dimensions conjugale et familiale, par des TD mensuels en présence d'un aumônier, et vivant de cette spiritualité par la mise en œuvre d'une règle de vie.

Déroulement d'une soirée :

- 20h15 Chapelet et confessions.
- 20h40 Apéritif, topo de l'aumônier.
- 21h00 Dîner, en mettant en commun les réponses aux 4 questions du TD.
- 22h45 Choix d'un PEM et prière finale
- 23h00 Fin

Rôle de l'aumônier : il veille à ce que chacun prenne la parole et à la rectitude doctrinale des échanges.

Prière des époux, de saint François de Sales

Ô Dieu, Vous nous avez donnés l'un à l'autre par le sacrement de mariage. C'est Vous qui, de votre main invisible, avez fait le nœud du lien de notre mariage, en nous donnant l'un à l'autre. Nous voulons nous chérir, non seulement d'un amour humain, mais aussi d'un amour très saint. Car notre union ne s'étend pas principalement au corps, mais surtout au cœur : dans l'affection et dans l'amour. Notre amour doit être si grand, que nous sachions nous respecter dans nos différences et savoir nous accepter pour les moments de joie ou de difficulté. Seigneur, accordez-nous la grâce de cheminer tout au long de notre vie, la main dans la main, le regard tourné vers Vous pour l'épanouissement de notre amour, comme nous l'avons promis au jour de notre mariage. Ainsi-soit-il.

IDÉAL DE VIE

Chaque jour :

1. Oraison
2. Prière conjugale
3. Prière du soir en famille
4. Chapelet (en famille si possible)
5. Benedicite et grâces
6. Examen particulier sur le PEM

Samedi

Préparer la Messe de dimanche

Dimanche

Lecture spirituelle

1er vendredi ou 1er samedi

1. Confession
2. Messe
3. Adoration
4. Choix du PEM
5. Point en couple

Chaque année

WE de retraite

CHARTE DES FOYERS

1. Assiduité : nous ferons l'effort de privilégier les réunions ThéoPhilo sur nos autres activités, sauf cas de force majeure.

2. Ponctualité : nous respecterons l'heure fixée tant pour le début que pour la fin de la soirée, par délicatesse des uns envers les autres.

3. Sérieux : La qualité des échanges du groupe tient surtout à la qualité de la préparation individuelle en amont... Nous prendrons le temps de lire les documents proposés et de réfléchir en couple à des pistes de réponses pour chaque question.

4. Écoute : nous laisserons un temps de parole à chacun, et les écouterons sans interrompre.

5. Respect : nous respecterons les avis des autres et leurs interrogations.

6. Discréction : nous ne répéterons pas au-dehors ce que nous aurons entendu au cours de cette soirée sur l'intimité familiale des autres foyers.

7. Persévérance : nous ferons notre possible pour suivre la règle de vie et respecter le PEM.

MAGISTÈRE

Joesph card. Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, 24 novembre 2002

NOTE DOCTRINALE concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique.

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi, après avoir pris, entre autres, l'avis du Conseil pontifical pour les Laïcs, a jugé opportun de publier la présente « Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique ». Cette Note est adressée aux évêques de l'Église catholique, et de manière spéciale aux hommes politiques catholiques ainsi qu'à tous les fidèles laïcs appelés à participer à la vie publique et politique dans les sociétés démocratiques.

1. UN ENSEIGNEMENT CONSTANT

1. En deux mille ans d'histoire, l'engagement des chrétiens dans le monde s'est réalisé sous des formes diverses. L'une d'entre elles a été la participation à l'action politique : les chrétiens, affirmait un écrivain ecclésiastique des premiers siècles, « participent à la vie publique comme citoyens ». Parmi ses saints, l'Église vénère beaucoup d'hommes et de femmes qui ont servi Dieu par leur engagement généreux dans les activités politiques et gouvernementales. L'un d'entre eux, saint Thomas More, proclamé Patron des responsables de gouvernement et des hommes politiques, a su témoigner jusqu'à la mort de « la dignité inaliénable de la conscience ». Bien que soumis à diverses formes de pressions psychologiques, il a refusé tout compromis et, sans renier « sa constante fidélité à l'autorité et aux institutions légitimes » qui l'avait distingué, il a affirmé par sa vie et par sa mort que l'« on ne peut séparer l'homme de Dieu, ni la politique de la morale ».

Les sociétés démocratiques actuelles, dans lesquelles, à juste titre, tous sont appelés à participer à la gestion des affaires publiques dans un climat de vraie liberté, requièrent des formes nouvelles et plus larges de participation à la vie publique de la part des citoyens, qu'ils soient chrétiens ou non. En effet, tous peuvent contribuer, par leur vote, à l'élection des législateurs et des responsables de gouvernement, et, par d'autres moyens aussi, à l'élaboration des orientations politiques et des

choix législatifs qui, selon eux, servent le mieux le bien commun. Dans un système politique démocratique, la vie ne pourrait se dérouler de manière profitable sans un engagement actif, responsable et généreux de tous. Encore que cela implique « une grande diversité et complémentarité de formes, de niveaux, de tâches et de responsabilités ».

En accomplissant leurs devoirs civils normaux, « guidés par leur conscience chrétienne », selon les valeurs conformes à cette conscience, les fidèles réalisent aussi la tâche qui leur est propre d'animer chrétienement l'ordre temporel, tout en respectant la nature et la légitime autonomie, et en coopérant avec les autres citoyens, selon leur compétence spécifique et sous leur propre responsabilité. Il résulte de cet enseignement fondamental du Concile Vatican II que « les fidèles laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la 'politique', à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun ». Ce bien commun inclut la défense et la promotion de réalités telles que l'ordre public et la paix, la liberté et l'égalité, le respect de la vie humaine et de l'environnement, la justice, la solidarité, etc.

La présente Note ne prétend pas proposer de nouveau l'intégralité de l'enseignement de l'Église en la matière, qui est d'ailleurs repris dans ses lignes essentielles dans le Catéchisme

de l'Église catholique, mais elle veut simplement rappeler quelques principes propres à la conscience chrétienne qui inspirent l'engagement social et politique des catholiques dans les sociétés démocratiques . Et cela parce que, ces derniers temps, souvent par suite du

II. QUELQUES POINTS-CLÉS DANS LE DÉBAT CULTUREL ET POLITIQUE ACTUEL

2. La société civile se trouve aujourd'hui dans un processus culturel complexe qui signe la fin d'une époque et l'incertitude pour celle qui se profile à l'horizon. Les grandes conquêtes auxquelles on assiste invitent à vérifier quel chemin positif l'humanité a parcouru dans le progrès et dans l'acquisition de conditions de vie plus humaines. La croissance de responsabilité vis-à-vis de pays encore en voie de développement est évidemment un signe de grande importance qui montre une sensibilité grandissante pour le bien commun. Mais en même temps, il n'est pas possible de passer sous silence les graves dangers vers lesquels certaines tendances culturelles voudraient orienter les législations, et par voie de conséquence les comportements des futures générations.

On constate aujourd'hui un certain relativisme culturel qui se manifeste de manière évidente en érigent en théorie et en défendant le pluralisme éthique, qui est la preuve de la décadence et de la dissolution de la raison et des principes de la loi morale naturelle. Dans la ligne de cette tendance, il n'est malheureusement pas rare de rencontrer, dans des déclarations publiques, des assertions qui soutiennent qu'un tel pluralisme éthique est la condition de la démocratie. Il en résulte que, d'une part, les citoyens revendiquent la plus complète autonomie pour leurs choix moraux, tandis que, de l'autre, les législateurs pensent qu'il faut respecter cette liberté de choix, en formulant des lois qui font fi des principes de l'éthique naturelle pour se montrer indulgent uniquement envers certaines orientations culturelles ou morales transitoires, comme si toutes les conceptions possibles de la vie avaient une égale valeur. En même temps, en s'appuyant de façon trompeuse sur la valeur de la tolérance, on demande à une bonne partie des citoyens – et notamment aux catholiques – de renoncer à participer à la vie sociale et politique de leur pays selon la conception de

cours rapide des événements, sont apparues des orientations ambiguës et des positions contestables, qui rendent utile la clarification de dimensions et d'aspects importants d'une telle question.

II. QUELQUES POINTS-CLÉS DANS LE DÉBAT CULTUREL ET POLITIQUE ACTUEL

la personne et du bien commun qu'ils pensent humainement vraie et juste, qui serait à mettre en œuvre par les moyens licites que le système juridique démocratique met de façon égale à la disposition de tous les membres de la communauté politique. L'histoire du XXe siècle suffit à montrer que les citoyens qui ont raison sont ceux qui jugent totalement fausse la thèse relativiste selon laquelle il n'existe pas une norme morale enracinée dans la nature même de l'homme, au jugement de laquelle doit se soumettre toute conception de l'homme, du bien commun et de l'État.

3. Cette conception relativiste du pluralisme n'a rien à voir avec la légitime liberté qu'ont les citoyens catholiques de choisir, parmi les opinions politiques compatibles avec la foi et la loi morale naturelle, celle qui, selon leur propre critère, correspond le mieux aux exigences du bien commun. La liberté politique n'est pas fondée, et ne peut pas l'être, sur l'idée relativiste selon laquelle toutes les conceptions du bien de l'homme ont la même vérité et la même valeur, mais sur le fait que les activités politiques visent, pour chaque cas, à la réalisation extrêmement concrète du vrai bien humain et social, dans un contexte historique, géographique, économique, technologique et culturel bien déterminé. La réalisation concrète et la diversité des circonstances engendrent généralement une pluralité d'orientations et de solutions, qui doivent toutefois être moralement acceptables. Il n'appartient pas à l'Église de formuler des solutions concrètes – et encore moins des solutions uniques – pour des questions temporelles que Dieu a laissées au jugement libre et responsable de chacun, bien qu'elle ait le droit et le devoir de prononcer des jugements moraux sur des jugements temporels, lorsque la foi et la loi morale le requièrent. Si les chrétiens sont tenus « de reconnaître la légitime multiplicité et diversité des options temporelles », ils sont également

appelés à s'opposer à une conception du pluralisme marquée par le relativisme moral, qui est nuisible pour la vie démocratique elle-même, celle-ci ayant besoin de fondements vrais et solides, c'est-à-dire de principes éthiques qui, en raison de leur nature et de leur rôle de fondement de la vie sociale, ne sont pas « négociables ».

En ce qui concerne le militantisme politique concret, il faut noter que le caractère contingent de certains choix en matière sociale, le fait que diverses stratégies sont souvent possibles pour réaliser ou garantir une même valeur substantielle de fond, la possibilité d'interpréter de manière différente certains principes fondamentaux de la théorie politique, ainsi que la complexité technique d'une bonne partie des problèmes politiques, tout cela explique le fait qu'il y ait en général une pluralité de partis à l'intérieur desquels les catholiques puissent choisir de militer, pour exercer – surtout à travers la représentation parlementaire – leurs droits et leurs devoirs dans la construction de la vie civile de leur pays . Ce constat évident ne peut cependant se confondre avec un pluralisme indéterminé dans le choix des principes moraux et des valeurs fondamentales auxquels on se réfère. La légitime pluralité des options temporelles garde intacte la source d'où provient l'engagement des catholiques dans la politique, et cette dernière se réfère directement à la doctrine morale et sociale chrétienne. C'est à cet enseignement que les laïcs catholiques doivent toujours se conformer pour avoir la certitude que leur participation à la vie politique est empreinte d'une responsabilité cohérente à l'égard des réalités temporelles.

L'Église a conscience que si, d'une part, le chemin de la démocratie exprime au mieux la participation directe des citoyens aux choix politiques, d'autre part, il n'est possible que dans la mesure où il est fondé sur une juste conception de la personne. Sur ce principe, l'engagement des catholiques ne peut tolérer aucun compromis, car, autrement, le témoignage de la foi chrétienne dans le monde, ainsi que l'unité et la cohérence interne des fidèles eux-mêmes, feraient défaut. La structure démocratique sur laquelle entend se construire un État moderne aurait une certaine fragilité si elle ne prenait pas comme fondement le caractère central de la personne. C'est d'ailleurs

le respect de la personne qui rend possible la participation démocratique. Comme l'enseigne le Concile Vatican II, « la sauvegarde des droits de la personne est en effet la condition indispensable pour que les citoyens, individuellement ou en groupe, puissent participer activement à la vie et à la gestion de la Nation ».

4. À partir de là, s'étend le réseau complexe des problématiques actuelles, qui n'ont pas eu à affronter les questions des siècles passés. Les conquêtes scientifiques ont en effet permis d'atteindre des objectifs qui ébranlent les consciences et qui obligent à trouver des solutions susceptibles de respecter les principes éthiques d'une manière cohérente et solide. On assiste au contraire à des tentatives de législation qui visent à briser le caractère intangible de la vie humaine, sans tenir compte des conséquences qui en découlent pour l'existence et l'avenir des peuples dans le domaine de la formation de la culture et des comportements sociaux. Dans une telle situation, les catholiques ont le droit et le devoir d'intervenir pour rappeler le sens le plus profond de la vie et des responsabilités qui incombent à tous en cette matière. Dans la droite ligne de l'enseignement constant de l'Église, Jean-Paul II a maintes fois répété que ceux qui sont engagés directement dans les instances législatives ont « une obligation précise de s'opposer » à toute loi qui s'avère un attentat contre la vie humaine. Pour eux, comme pour tout catholique, il est impossible de participer à des campagnes d'opinion en faveur de telles lois, et il n'est permis à personne de les soutenir par son vote. Comme l'a enseigné Jean-Paul II dans l'encyclique *Evangelium vitae* à propos du cas où il ne serait pas possible d'éviter ou d'abroger totalement une loi permettant l'avortement déjà en vigueur ou mise au vote, cela n'empêche pas qu'*« un parlementaire, dont l'opposition personnelle absolue à l'avortement serait manifeste et connue de tous, pourrait licitement apporter son soutien à des propositions destinées à limiter les préjudices d'une telle loi et à en diminuer ainsi les effets négatifs sur le plan de la culture et de la moralité publique ».*

Dans ce contexte, il faut ajouter que la conscience chrétienne bien formée ne permet à personne d'encourager par son vote la mise en œuvre d'un programme politique ou d'une loi dans lesquels le contenu fondamental de la foi et de la morale serait évincé par la

présentation de propositions différentes de ce contenu ou opposées à lui. Parce que la foi est un tout indivisible, il n'est pas logique d'isoler un de ses éléments au détriment de la totalité de la doctrine catholique.

L'engagement politique en faveur d'un aspect isolé de la doctrine sociale de l'Église ne suffit pas à répondre totalement à la responsabilité pour le bien commun. Les catholiques ne peuvent pas non plus songer à déléguer à d'autres l'engagement qu'ils ont reçu de l'Évangile de Jésus Christ, pour que la vérité sur l'homme et sur le monde puisse être annoncée et atteinte.

Quand l'action politique est confrontée à des principes moraux qui n'admettent ni dérogation, ni exception, ni aucun compromis, l'engagement des catholiques devient plus évident et se fait lourd de responsabilités. Face à ces exigences éthiques fondamentales auxquelles on ne peut renoncer, les chrétiens doivent en effet savoir qu'est en jeu l'essence de l'ordre moral, qui concerne le bien intégral de la personne. Tel est le cas des lois civiles en matière d'avortement et d'euthanasie (à ne pas confondre avec le renoncement à l'acharnement thérapeutique qui, même du point de vue moral, est légitime), qui doivent protéger le droit primordial à la vie, depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle. De la même manière, il faut rappeler le devoir de respecter et de protéger les droits de l'embryon humain. De même, il faut préserver la protection et la promotion de la famille, fondée sur le mariage monogame entre personnes de sexe différent,

et protégée dans son unité et sa stabilité, face aux lois modernes sur le divorce : aucune autre forme de vie commune ne peut en aucune manière lui être juridiquement assimilable, ni ne peut recevoir, en tant que telle, une reconnaissance légale. De même, la garantie de liberté d'éducation des enfants est un droit inaliénable des parents, reconnu entre autre par les Déclarations internationales des droits humains. Dans cette même ligne, il faut penser à la protection sociale des mineurs et à la libération des victimes des formes modernes d'esclavage (que l'on pense par exemple à la drogue et à l'exploitation de la prostitution). On ne peut exclure de cette liste le droit à la liberté religieuse et le développement dans le sens d'une économie qui soit au service de la personne et du bien commun, dans le respect de la justice sociale, du principe de solidarité humaine et de la subsidiarité, qui veut que « les droits de toutes les personnes, de toutes les familles et de tous les groupes, et que l'exercice de ces droits, soient reconnus ». Enfin, comment ne pas voir dans ces exemples le grand thème de la paix. Une vision irénique et idéologique tend parfois à donner un sens profane à la valeur de la paix, tandis que, dans d'autres cas, on se limite à un jugement éthique sommaire, oubliant la complexité des raisons en question. La paix est toujours « œuvre de la justice et effet de la charité » ; elle exige le refus radical et absolu de la violence et du terrorisme, et elle requiert un engagement constant et vigilant de la part de ceux qui ont une responsabilité politique.

III. PRINCIPES DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LA LAÏCITÉ ET LE PLURALISME

5. Face à ces questions, s'il est permis d'admettre une pluralité de méthodologies qui reflètent des sensibilités et des cultures différentes, aucun fidèle chrétien ne peut cependant en appeler au principe du pluralisme et de l'autonomie des laïcs en politique pour favoriser des solutions qui compromettent ou qui atténuent la sauvegarde des exigences éthiques fondamentales pour le bien commun de la société. En soi, il ne s'agit pas de «valeurs confessionnelles», car de telles exigences éthiques sont enracinées dans l'être humain et appartiennent à la loi morale naturelle. Elles n'exigent pas de ceux qui les défendent

la profession de la foi chrétienne, même si la doctrine de l'Église les confirme et les protège toujours et partout comme un service désintéressé de la vérité sur l'homme et sur le bien commun de la société civile. D'autre part, on ne peut nier que la politique doit aussi se référer à des principes qui possèdent une valeur absolue précisément parce qu'ils sont au service de la dignité de la personne et du vrai progrès humain.

6. Le rappel qui est souvent fait en ce qui concerne la «laïcité» et qui devrait guider l'engagement des catholiques exige une clarification, et pas seulement d'ordre terminologique.

La promotion en conscience du bien commun de la société politique n'a rien à voir avec le «confessionnalisme» ou l'intolérance religieuse. Pour la doctrine morale catholique, la laïcité, comprise comme autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse et ecclésiaistique – mais pas par rapport à la sphère morale –, est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint. Jean-Paul II a maintes fois mis en garde contre les périls qu'entraîne toute confusion entre la sphère religieuse et la sphère politique. «On arrive à des situations très délicates lorsqu'une norme spécifiquement religieuse devient, ou tend à devenir, loi de l'État, sans que l'on tienne compte comme on le devrait de la distinction entre les compétences de la religion et celles de la société politique. Identifier loi religieuse et loi civile peut effectivement étouffer la liberté religieuse et aller jusqu'à limiter ou nier d'autres droits inaliénables de l'homme». Tous les fidèles sont bien conscients que les actes spécifiquement religieux (profession de la foi, accomplissement des actes de culte ou des Sacrements, doctrines théologiques, communication réciproque entre les autorités religieuses et les fidèles, etc.) restent hors de la compétence de l'État, qui ne doit pas s'en mêler, et qui ne peut en aucune manière y obliger ou les empêcher, sauf en cas de nécessité fondée sur l'ordre public. La reconnaissance des droits civils et politiques, ainsi que la mise à disposition des services publics, ne peuvent être conditionnés par des convictions ou des prestations de nature religieuse de la part des citoyens.

Il en va tout autrement du droit et du devoir des citoyens catholiques, comme de tous les autres citoyens, de rechercher sincèrement la vérité, de promouvoir et de défendre par des moyens licites les vérités morales concernant la vie sociale, la justice, la liberté, le respect de la vie et des autres droits de la personne. Le fait que certaines de ces vérités soient aussi enseignées par l'Église ne réduit en rien la légitimité civile ni la «laïcité» de l'engagement de ceux qui se reconnaissent en elles, indépendamment du rôle que la recherche rationnelle et la certitude procédant de la foi ont joué dans leur reconnaissance par chaque citoyen. En effet, la «laïcité» désigne en premier lieu l'attitude de qui respecte les

vérités procédant de la connaissance naturelle sur l'homme qui vit en société, même si ces vérités sont enseignées aussi par une religion particulière, car la vérité est une. Ce serait une erreur de confondre la juste autonomie que les catholiques doivent avoir en politique, avec la revendication d'un principe qui fait fi de l'enseignement moral et social de l'Église.

Par son intervention dans ce domaine, le Magistère de l'Église n'entend pas exercer un pouvoir politique ni supprimer la liberté d'opinion des catholiques sur des questions contingentes. Il veut au contraire – conformément à sa mission – éduquer et éclairer la conscience des fidèles, surtout de ceux qui se consacrent à la vie politique, afin que leur action reste toujours au service de la promotion intégrale de la personne et du bien commun. L'enseignement social de l'Église n'est pas une ingérence dans le gouvernement des pays. Il établit assurément un devoir moral de cohérence pour les fidèles laïcs, intérieur à leur conscience, qui est unique et une. «Dans leur existence, il ne peut y avoir deux vies parallèles, d'un côté la vie qu'on nomme 'spirituelle' avec ses valeurs et ses exigences; et de l'autre, la vie dite 'séculaire', c'est-à-dire la vie de famille, de travail, de rapports sociaux, d'engagement politique, d'activités culturelles. Le sarment greffé sur la vigne qui est le Christ donne ses fruits en tout secteur de l'activité et de l'existence. Tous les secteurs de la vie laïque, en effet, rentrent dans le dessein de Dieu, qui les veut comme le 'lieu historique' de la révélation et de la réalisation de la charité de Jésus Christ à la gloire du Père et au service des frères. Toute activité, toute situation, tout engagement concret – comme, par exemple, la compétence et la solidarité dans le travail, l'amour et le dévouement dans la famille et dans l'éducation des enfants, le service social et politique, la présentation de la vérité dans le monde de la culture – tout cela est occasion providentielle pour un exercice continual de la foi, de l'espérance et de la charité».

Vivre et agir en politique conformément à sa conscience ne revient pas à se plier à des positions étrangères à l'engagement politique ou à une forme de confessionnalisme; mais c'est l'expression par laquelle les chrétiens apportent une contribution cohérente pour que, à travers la politique, s'instaure un ordre

social plus juste et conforme à la dignité de la personne humaine.

Dans les sociétés démocratiques, toutes les propositions sont soumises à discussion et évaluées librement. Les personnes qui, au nom du respect de la conscience individuelle, voudraient voir dans le devoir moral qu'ont les chrétiens d'être en harmonie avec leur conscience un élément pour les disqualifier politiquement, leur refusant le droit d'agir en politique conformément à leurs convictions sur le bien commun, tomberaient dans une forme de laïcisme intolérant. Dans une telle perspective en effet, on entend refuser à la

foi chrétienne non seulement toute importance politique et culturelle, mais jusqu'à la possibilité même d'une éthique naturelle. S'il en était ainsi, la voie serait ouverte à une anarchie morale qui ne pourrait jamais être identifiée à une forme quelconque de pluralisme légitime. La domination du plus fort sur le faible serait la conséquence évidente d'une telle position. D'autre part, la marginalisation du christianisme ne pourrait servir à l'avenir envisagé d'une société, ni à la concorde entre les peuples. De plus, elle minerait les fondements culturels et spirituels de la civilisation.

IV. CONSIDÉRATIONS SUR

7. Dans des circonstances récentes, il est arrivé que, même au sein de certaines associations ou organisations d'inspiration catholique, sont apparues des orientations en faveur de forces et de mouvements politiques qui, sur des questions éthiques fondamentales, ont exprimé des positions contraires à l'enseignement moral et social de l'Église. De tels choix et de telles connivences, parce qu'ils sont en contradiction avec des principes fondamentaux de la conscience chrétienne, ne sont pas compatibles avec l'appartenance à des associations ou à des organisations qui se définissent comme catholiques. De manière analogue, il faut noter que, dans certains pays, certaines revues et certains périodiques catholiques ont donné à leurs lecteurs, à l'occasion de choix politiques, une orientation ambiguë et incohérente, interprétant de manière équivoque le sens de l'autonomie des catholiques en politique, sans prendre en considération les principes auxquels on devrait se référer.

La foi en Jésus Christ, qui s'est présenté lui-même comme «la voie, la vérité et la vie» (Jn 14, 6), demande aux chrétiens un effort pour participer, avec un plus grand engagement, à l'édification d'une culture qui, inspirée de l'Évangile, propose à nouveau le patrimoine de valeurs et de contenu de la Tradition catholique. La nécessité de présenter en termes culturels modernes le fruit de l'héritage spirituel, intellectuel et moral du catholicisme apparaît aujourd'hui marquée par une urgence qu'on ne peut différer, notamment pour éviter le risque d'une dispersion culturelle des catholiques. En outre, la densité culturelle acquise

DES ASPECTS PARTICULIERS

et la maturité d'expérience dans l'engagement politique que les catholiques ont su développer, dans divers pays, surtout dans les décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, ne peuvent susciter en eux aucun complexe d'infériorité en regard d'autres propositions dont l'histoire récente a montré la faiblesse ou l'échec radical. Il ne suffit pas de penser, et ce serait réducteur, que l'engagement social des catholiques puisse se limiter à une simple transformation des structures, car, si à la base il n'y a pas une culture capable de recevoir, de justifier et d'envisager les exigences qui découlent de la foi et de la morale, les transformations reposeront toujours sur des fondements fragiles.

La foi n'a jamais prétendu enfermer les éléments socio-politiques dans un cadre rigide, ayant conscience que la dimension historique dans laquelle vit l'homme impose de tenir compte de situations imparfaites et souvent en rapide mutation. À cet égard, il faut rejeter les positions politiques et les comportements qui s'inspirent d'une vision utopique qui, transformant la tradition de la foi biblique en une espèce de prophétisme sans Dieu, manipule le message religieux, en dirigeant la conscience vers un espoir purement terrestre, qui annule ou réduit la tension chrétienne vers la vie éternelle.

En même temps, l'Église enseigne qu'il n'existe pas d'authentique liberté sans vérité. «La vérité et la liberté, en effet, vont de pair ou bien elles périssent misérablement ensemble», a écrit Jean-Paul II. Dans une société où la vérité n'est pas recherchée et où on ne

cherche pas à l'atteindre, toute forme d'exercice authentique de la liberté est aussi affaiblie, ouvrant la voie à une attitude libertaire et à un individualisme qui nuisent à la protection du bien de la personne et de la société entière.

8. A ce propos, il est bon de rappeler une vérité qui n'est pas toujours perçue aujourd'hui ou qui n'est pas formulée de manière exacte dans l'opinion publique courante : le droit à la liberté de conscience, et spécialement à la liberté religieuse, proclamé par la Déclaration *Dignitatis humanae* du Concile Vatican II, se fonde sur la dignité ontologique de la personne humaine, et en aucun cas sur une égalité qui n'existe pas entre les religions et entre les systèmes culturels humains. Dans

cette ligne, le Pape Paul VI a affirmé que « le Concile ne fonde en aucune manière ce droit sur le fait que toutes les religions et toutes les doctrines, même erronées, qui touchent à ce domaine, auraient une valeur plus ou moins égale. Ce droit, il le fonde sur la dignité de la personne humaine, qui exige de ne pas être soumise à des contraintes extérieures tendant à opprimer sa conscience dans la recherche de la vraie religion et dans l'adhésion à celle-ci ». L'affirmation de la liberté de conscience et de la liberté religieuse ne contredit donc en rien la condamnation de l'indifférentisme et du relativisme religieux par la doctrine catholique, bien plus, elle est en parfaite syntonie avec elle.

V. CONCLUSION

9. Les orientations données dans cette Note veulent éclairer un des aspects les plus importants de l'unité de la vie chrétienne : la cohérence entre la foi et la vie, entre l'Évangile et la culture, rappelée par le Concile Vatican II. Le Concile exhorte les fidèles à « s'acquitter avec fidélité de leurs tâches terrestres, et cela en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais que nous cherchons à atteindre la cité future, croient, pour cela, pouvoir négliger leurs devoirs terrestres en perdant de vue que la foi même crée une obligation plus grande de les accomplir, en fonction de la vocation

propre à chacun ». Puissent les fidèles être désireux de pouvoir « mener toutes leurs activités terrestres en unissant dans une vivante synthèse tous les efforts humains, familiaux, professionnels, scientifiques ou techniques, et les valeurs religieuses, sous la haute ordonnance desquelles tout est coordonné à la gloire de Dieu ».

Le Souverain Pontife Jean-Paul II, durant l'audience du 21 novembre 2002, a approuvé cette Note, qui avait été décidée par la Session ordinaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et il en a ordonné la publication.

PATRISTIQUE

Saint Jean Chrysostome, *Homélie sur la Première Épître aux Corinthiens*

QUEL EST LE PROFIT POUR NOUS, CHRÉTIENS, de nous rassembler et de prier, si, après cela, nous négligeons les plus faibles ? Quand tu fais l'aumône, tu es prêtre de Dieu ; car tu offres un sacrifice spirituel. Prends donc soin de ceux qui sont dans le besoin, et considère-les comme membres du corps du Christ. Ne dis pas : « Mais je n'ai rien de superflu, je suis pauvre

moi-même. » Ne méprise pas les dons que tu possèdes ; même un petit don a de la valeur s'il est donné avec amour.

Mais ne te contente pas de donner des aumônes ; que ta vie soit un exemple pour tous. Chaque jour, nous devons chercher comment nous pouvons nous entraider, comment nous pouvons encourager ceux qui vacillent, comment nous pouvons venir en aide à ceux qui

tombent. Que nul ne dise : « Je ne suis qu'un simple citoyen, pourquoi devrais-je m'occuper des autres ? » Justement, en tant que membre du corps du Christ, chacun de nous a un devoir envers tous les autres membres. Si le pied disait : « Je ne suis pas une main, donc je ne suis pas du corps, » où serait le corps ? Ainsi, si toi, en tant que chrétien, tu refuses de t'engager dans les affaires de tes frères, alors où est l'amour du Christ qui devrait être en toi ?

Nous ne sommes pas nés pour nous-mêmes

Saint Augustin, *La Cité de Dieu* (Livre XIX, chapitre 17)

CAR LA PAIX DU CORPS ET DE l'âme consiste dans un ordre bien réglé et une harmonie parfaite, et cet ordre, cette harmonie, cette paix, ce bonheur où l'âme a tant d'intérêt, est celui qui fait qu'elle se règle selon la raison, et la raison selon Dieu. L'ordre de la Cité de Dieu invite à cette paix universelle : c'est ainsi que l'homme doit désirer pour la société humaine le bien de la paix, c'est-à-dire la tranquillité de l'ordre.

Mais le chrétien ne peut pas se contenter de chercher la paix de l'âme et ignorer celle de la cité. Nous devons œuvrer pour le bien de la société où nous vivons, car Dieu a placé les hommes ensemble pour qu'ils vivent en paix, selon l'ordre qu'il a établi. Ce n'est pas une paix hypocrite, mais une paix qui établit une justice vraie, où chaque membre de la cité terrestre trouve son bien véritable. Et quel est ce bien ? Ce n'est pas dans la possession des richesses ou dans le pouvoir, mais dans le partage de la vertu et de la charité.

seulement ; notre ville est le monde, et notre devoir est de prendre soin de chacun, comme Dieu prend soin de nous. Que le riche prenne soin du pauvre, que le savant prenne soin de celui qui manque de connaissance, que celui qui est fort prenne soin du faible. La véritable richesse, c'est la charité et le partage. Nous sommes tous responsables les uns des autres, car ainsi le Seigneur nous a commandé d'aimer non seulement nos amis, mais aussi nos ennemis.

C'est pourquoi les chrétiens doivent travailler dans la cité terrestre pour instaurer la justice et la paix, même s'ils savent qu'une paix parfaite n'existera qu'au Ciel. Car la justice parfaite n'existe pas ici-bas, mais les fidèles doivent aspirer à faire de la cité terrestre une image de la Cité de Dieu, en pratiquant la charité et la bienveillance envers tous. Ainsi, tout chrétien est un citoyen des deux cités : celle de la terre et celle du Ciel, et il a des devoirs envers chacune.

Il doit aimer la cité terrestre et y participer activement, mais sans jamais perdre de vue que sa citoyenneté ultime est en Dieu. Car comme l'âme se règle selon Dieu et gouverne le corps, de même, il faut que les chrétiens soient le sel de la terre, travaillant pour le bien des autres, amenant la paix et la justice autour d'eux. Ce n'est pas là un commandement facile, mais c'est là la véritable mission des enfants de Dieu sur terre.»

LA JOIE DE SE DONNER

Édouard Montier, propos recueillis par Anne-Laure Filhol, 14/09/2016

Après une brillante carrière dans un grand groupe américain, cet ingénieur a créé le Réseau des entrepreneurs solidaires. L'enjeu : venir en aide à des congrégations qui soutiennent les plus démunis sur la planète.

« Nous venions d'atterrir à Nouakchott (Mauritanie) mon copilote et moi. Notre objectif était double : participer à une grande course aérienne et remettre des médicaments et de l'argent aux sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, qui vivaient dans un

bidonville. Cela faisait un an que je menais ce projet, non sans difficultés. Du jour où j'avais posé ma démission, mon carnet d'adresses, élaboré au cours d'une longue carrière dans les sphères dirigeantes du groupe *Microsoft*, à Seattle (États-Unis), avait préféré se taire. Quel est l'intérêt de donner aux pauvres si l'on n'en retire aucun profit ? La claque était rude.

En découvrant le bidonville, ce 29 septembre 2005, j'ai trouvé ce que je cherchais depuis mon enfance : une joie d'aimer et d'être aimé gratuitement. Du cœur de ces religieuses lumineuses, qui pansaient les plaies dans des conditions effroyables, j'ai vu jaillir un amour sans limite pour tout homme. Dans leur maternité spirituelle, ces femmes donnaient vie aux enfants. Et si certains d'entre eux allaient mourir, ils auraient vu sur Terre un visage humain conforme à ce qu'est Dieu : un visage d'amour gratuit. Dans ce bidonville, j'ai compris que plus rien n'avait désormais d'importance dans ma vie. L'Esprit saint est venu frapper à ma porte pour me souffler que j'étais, moi aussi, fait pour me donner gratuitement. Telle était la réponse à la question que je n'avais osé poser à Dieu et qui pourtant me taraudait depuis toujours : pour quoi suis-je fait ? Par leur engagement de vie, ces sœurs, abandonnées au Christ, me montraient ce qu'il me manquait : jusqu'alors, j'avais voulu faire sans Lui. Or la force, la joie, l'espérance de ces sœurs, présentes ici depuis des années, étaient la preuve que Dieu tient ses promesses lorsqu'on scelle une alliance avec Lui : Il n'abandonne pas.

Lors de mon évacuation sanitaire quelques jours plus tard – j'avais contracté le choléra et développé une septicémie foudroyante –, je me suis reconnu dans la figure évangélique de l'homme riche (Luc, 12) : j'étais à la frontière de la mort, et ce que j'avais amassé ne servait strictement à rien. La vie ne tient qu'au fil de la grâce, un rien la détruit. Remerciant la sainte Vierge de m'avoir montré cet amour chez les religieuses, je lui ai ensuite promis que si je survivais j'en témoignerais.

Dans ce monde de la réussite, la lumière ne rentrait plus. Parfait en apparence, il était vide à l'intérieur.

Quatre ans auparavant, les attentats du 11 septembre ébranlaient le monde. Les tours s'écroulaient, le marché de Wall Street s'arrêtait, le système financier, symbole de surpuissance,

était réduit au silence total. Ce monde-là était mort. J'en faisais partie. À 38 ans, je dirigeais les ventes de *Microsoft*. Ma carrière était devenue une idole. Dans une course folle, j'avais gravi les échelons pour me prouver que j'étais capable de réussir. Capable de faire fructifier mes capacités, moi qui avais été mis à la rue lors de mes études, après m'être rebellé contre ma situation familiale. Profondément blessé à l'âge de 5 ans par le divorce puis le remariage de mes parents, je menais depuis une recherche éperdue de justice et de vérité. Enfant, je n'étais pas dupe lorsqu'on m'expliquait qu'il fallait nous réjouir de ces nouvelles unions et tirer un trait sur notre famille. Étudiant en classes préparatoires, à Paris, puis à Polytechnique, à Grenoble, je vivais dans une chambre non chauffée située au-dessus d'un hangar, et liais de vraies amitiés avec les personnes de la rue, les seules à répondre à mon désir de sens.

Estimant qu'on pouvait réussir dans la vie par le savoir, j'ai accumulé les diplômes. Pour comprendre que cette quête sans fin n'apportait pas le bonheur. J'ai ensuite misé sur le pouvoir, par des responsabilités en entreprise. Je n'en étais pas plus heureux. J'ai enfin cru que l'argent m'apporterait satisfaction. Mais il ne faisait qu'accroître ma soif de vérité et de justice. Peu à peu, je découvris que ma carrière anesthésiait totalement ma conscience. Nous étions régis par les dogmes du profit et du toujours plus ; par la promesse d'une plénitude de vie qui n'arrivait pas. Le combat ne cessait jamais, tout était remis en question au gré de l'écroulement de nos tours de Babel. Dans cette situation d'asservissement, vient le moment où l'on se pose la question d'accepter ou non d'être esclave. Il n'est plus question de savoir, de pouvoir, d'argent mais de foi : qu'est ce qui gouverne le monde ? Dans ce monde de la réussite, la lumière ne rentrait plus. Parfait en apparence, il était vide à l'intérieur.

J'avais une certaine arrogance envers Dieu et une indifférence aux petits messages qu'il me transmettait. Il ne me venait pas à l'esprit de lui demander : que veux-tu de moi ? Comment pourrais-je t'être utile ? La révolte battait en moi, mais j'étais incapable de m'abandonner à Lui. Jusqu'au jour où les attentats du 11 septembre ont provoqué un cataclysme intérieur. Il fallait que je sorte de cette folie et que je donne un sens à ma vie, plus puissant, plus

vrai, plus juste. En démissionnant, je perdais mes sécurités mais je retrouvais ma liberté.

Après mon voyage en Afrique, en 2005, j'ai tenu ma promesse : j'ai changé les statuts de l'œuvre que j'avais fondée un an plus tôt, le Réseau des entrepreneurs solidaires (RES), de sorte que l'argent récolté aille à 100% aux pauvres. Les sœurs m'avaient montré une école de la sainteté où l'on réapprend la joie de se donner gratuitement. Je voulais que cette organisation, ouverte à tous, croyants ou non, permette aux religieuses d'appeler à l'aide.

Il ne s'agit pas de faire par nos propres forces mais de nous abandonner à la main de Dieu.

Lors de mon rapatriement d'urgence, de l'Afrique vers la France, j'avais failli mourir, comme tant de gens là-bas, à cause du manque de médicaments. Donner à des sœurs, même

pour sauver des vies humaines n'intéresse personne car on ne gagne rien : aucune voix en politique, aucune influence, aucun pouvoir social. Alors, j'ai fait un pacte avec Dieu : « Si tu penses que je suis sur la bonne voie en travaillant à cette fondation, Tu t'occupes de ma vie et je m'occupe de tes religieuses. Tu prends les rênes. Tu m'envoies les demandes des sœurs. » Très vite, RES a reçu une multitude d'appels à l'aide. Les messages des sœurs nous révélaient à quel point le Christ voulait les aider.

La route de la vie éternelle passe par la gratuité et le don de soi. Ce chemin prend la forme d'une croix dont il ne faut pas avoir peur, car des grâces sont données pour franchir les difficultés. Il ne s'agit pas de faire par nos propres forces mais de nous abandonner à la main de Dieu qui écrit l'histoire, pas sans l'homme, pas contre l'homme, mais avec lui. »

BÉNÉVOLAT : LES QUESTIONS IMPORTANTES À SE POSER AVANT DE S'ENGAGER

Aleteia, propos recueillis par Bénédicte de Saint-Germain

« Vous voulez vous rendre utile au sein de votre paroisse, de l'école de vos enfants ou bien au sein d'une association, mais vous n'êtes pas sûr de vous et de vos possibilités ? Pour prendre la bonne décision, prenez le temps de bien réfléchir et surtout posez-vous les bonnes questions. »

NOUS SOMMES souvent sollicités de toutes parts : la paroisse cherche des bénévoles pour la liturgie, les fleurs ou la garderie ; l'école privée catholique recrute des catéchistes ; le club de sport ou l'association humanitaire cherche son trésorier... Souvent, l'appel est lancé à tout vent, facilitant l'esquive. Parfois la question nous est posée très directement : « Acceptez-vous de prendre telle responsabilité ? »

Et puis, il y a aussi la petite voix intérieure qui rappelle qu'il y a quelques mois on voulait s'inscrire dans une association pour aider les plus démunis. Mais attention, quelle que soit la manière dont l'engagement nous est présenté, un temps de réflexion s'impose, seul, à deux ou en famille avant de se lancer. A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, ce

5 décembre, le père Xavier Lefebvre propose quelques critères concrets pour nourrir cette réflexion.

Pourquoi s'engager ?

Père Xavier Lefebvre : Je ne peux être chrétien sans m'engager. Cela développe en moi la vertu de charité, l'amour pour l'Église et pour mes frères. Écoutons saint Jacques : « C'est par mes œuvres que je te montrerai la foi » (Jc 2, 18). Il n'est pas possible de se replier égoïstement sur soi en croyant que la paroisse ou l'école sont l'affaire des autres. Le chrétien n'est pas un profiteur mais un acteur. En réalisant telle ou telle mission, nous comprenons mieux la réalité du terrain, alors qu'il est souvent facile de critiquer tout en restant consommateur.

L'engagement chrétien nous fait porter des fruits authentiques dans les communautés qui tissent la réalité sociale de notre vie (la famille, la paroisse, l'école, le quartier, etc.). Sommes-nous convaincus que nous faisons partie d'une communauté et qu'elle compte sur nous ? Une paroisse ne se développe pas uniquement avec des prêtres, une école avec seulement ses professeurs et sa direction.

Comment savoir si nous sommes aptes à remplir une mission qu'on veut nous confier ?

En nous posant des questions très concrètes : Est-ce que j'ai les compétences pour faire ce que l'on me demande ou bien me manque-t-il un savoir, une expérience qu'il faudra acquérir ? Se dire que l'on n'est pas capable peut cacher une fausse modestie et même un véritable orgueil. La Vierge Marie n'a jamais dit « Je ne suis pas capable » ! L'engagement est le signe authentique de l'accomplissement de soi à travers le service des autres.

Quel est le temps dont je dispose objectivement ? Il faut être très clair sur ce que l'on veut faire et ce que l'on peut faire. Le bénévolat doit être clairement défini dans les tâches et dans le temps. Dans mon ancienne paroisse, il y a des fiches de bénévolat qui ressemblent à des petits contrats. Elles stipulent par exemple : « Vous êtes au service de l'accueil, vous vous engagez tant d'heures par semaine pour telle période avec tel objectif à réaliser. » Être bénévole ne signifie sûrement pas être corvéable à merci.

Le bénévolat doit être clairement défini dans les tâches et dans le temps.

Quel est, pour moi, le sens de cet engagement ? Par exemple, si je n'ai pas trop de compétences au départ, le fait que cela va me former peut être un argument. Il n'y a pas de meilleure école de catéchiste que de catéchiser : c'est en catéchisant les autres qu'on s'intéresse à sa propre foi. C'est souvent en la transmettant qu'on la fait grandir. Les paroisses n'attendent pas de grands théologiens ou des spécialistes mais plutôt des personnes qui souhaitent s'épanouir à travers leur engagement et qui veulent témoigner de leur vie de foi.

« Si je n'y vais pas, personne n'ira », entend-on ici ou là...

C'est la plus mauvaise manière de discerner. Et pourtant, il ne faut pas rester insensible à un appel. Pour ne pas nous tromper, rappelons-nous ce principe qui guide tout : la vie chrétienne n'est pas une vie agitée, c'est une vie féconde. Qu'est-ce qu'une vie chrétienne agitée ? C'est faire beaucoup de choses pour le Bon Dieu mais pas là où Il m'attend. Il y a des personnes qui s'agitent beaucoup, se donnent trop et n'importe comment, puis elles se fatiguent et on ne les voit plus...

Et que penser de cette réaction : « Si j'arrête, il n'y aura plus personne pour prendre en charge cette fonction » ?

Cela peut faire prendre conscience à la communauté que si vous n'êtes plus là, il va falloir trouver quelqu'un d'autre. Parfois, cela peut la mettre en difficulté, mais nul n'est indispensable. Et pour les autres, il est un peu facile de se reposer à bon compte sur des personnes, toujours les mêmes, qui font tout. En paroisse, la question se pose plutôt en ces termes : les paroissiens se connaissent-ils suffisamment pour être appellants et se recruter les uns les autres ? Ce ne sera jamais un piège si chacun sait ce qu'il peut donner. Au responsable et au curé de valider ensuite ces propositions.

Quels sont les critères d'un bon discernement ?

J'en vois trois. Tout d'abord, l'engagement doit être une réponse à un appel de Dieu. Une chose est de faire les choses pour le Bon Dieu, autre chose est de faire ce que Dieu attend de moi. Je ne m'engage surtout pas pour combler un manque de reconnaissance sociale ou pour avoir du pouvoir. Ensuite, il doit être compatible avec mon devoir d'état. Si mon engagement me fait fuir les moments d'intimité que je dois avoir avec mon mari ou ma femme, ou encore mes tâches familiales, ce n'est pas ajusté.

Enfin, cet investissement de mon temps, de mes forces, de mes capacités, ne doit pas être une agitation, mais doit permettre une progression de ma vie spirituelle. La vie spirituelle passe par la charité. Cette charité est d'ailleurs un très bon critère pour nous donner la température de notre vie spirituelle !

Comment savoir où Dieu nous appelle ?

En prenant conseil auprès de son épouse, de son époux, des personnes qui assurent déjà le service. Et de son curé. Nos proches peuvent d'abord nous aider à prendre du recul sur nous-même, sur nos capacités comme sur nos limites. Mais c'est aussi par eux que Dieu pourra faire passer son appel. Enfin, après

ces consultations nécessaires des proches, il ne reste plus qu'à s'en remettre totalement à Dieu. Avec une certitude : si le choix que je suis en train de prendre me met dans la paix et dans la joie, c'est bon signe. Nous pouvons Lui demander de nous donner la grâce de nous engager sans peur, sans crainte et sans fausse humilité, et de porter un fruit de charité pour l'Église et pour la communauté.

ÊTRE ENTREPRENANT

Rod Dreher, *Comment être chrétien dans un monde qui ne l'est plus*

IL EST TEMPS désormais pour les chrétiens dont l'activité professionnelle pourrait être mise en danger, de commencer à s'engager avec créativité dans les domaines qui ne présentent pas de risque de compromission. Notre objectif doit être de créer des secteurs d'activité qui puissent offrir de réelles perspectives professionnelles aux chrétiens qui ont été chassés de leur domaine et de leur profession. « L'Église a besoin de plus d'entrepreneurs et nous devons apprendre à nos enfants à penser leur avenir de façon plus entrepreneuriale », estime Calee Lee, une orthodoxe qui vit à Irvine, en Californie. Le travail selon le pari bénédiction obéit aux mêmes règles que celui que nous connaissons aujourd'hui : identifier un besoin dans sa communauté, développer le meilleur produit ou le meilleur service qui puisse y répondre et « le faire de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour des hommes », ajoute-t-elle en citant la lettre de saint Paul aux Colossiens. Nous avons besoin de cultiver un bon sens des affaires et nous ne devons pas être effrayés par le profit quel que soit l'activité rentable que nous développons, qu'il s'agisse de joints en caoutchouc ou d'un service de gardiennage, nous apportons quelque chose de bien au monde. »

Lee a lancé une maison d'édition spécialisée dans les livres numériques pour enfants, Xist Publishing, car elle a perçu un besoin. L'entreprise fait travailler ses auteurs en binôme avec des illustrateurs et réalise des livres que Lee voudrait voir lire par ses enfants. Leur

catalogue compte aujourd'hui deux cents ouvrages et l'entreprise assure un revenu à des écrivains et des artistes qui travaillent tous en dehors du monde de l'édition traditionnel.

Elle n'a pas monté son entreprise pour fuir le harcèlement ou les persécutions anti-chrétiennes, mais elle la cite tout de même en exemple aux autres croyants : quitter certaines professions pour une activité sur Internet peut permettre de gagner sa vie sans compromission morale.

Elle cite un autre exemple. En 2012, DeAnne Stidham, une femme au foyer mormone, a lancé une marque de vêtements qui a rencontré un franc succès. Elle s'était rendu compte qu'il manquait une marque pour les femmes qui recherchaient comme elle des vêtements à la mode mais sans vulgarité. Avec un réseau national de plus de douze mille commerciaux des femmes au foyer pour la plupart LuLaRoe a très largement dépassé le statut de marché de niche.

« J'ai le choix soit je passe mon temps à critiquer les éditeurs qui refusent de publier les livres que j'écris ou ceux que je voudrais que mes enfants lisent, soit je les publie moi-même », ajoute Lee. D'autres choix se présentent à tous : rester insatisfait du milieu de la mode, ou devenir le milieu de la mode. C'est le genre d'approche que les chrétiens devront adopter quand le marché du travail deviendra moins accueillant pour eux. Les professeurs qui ne veulent pas enseigner dans les écoles publiques,

par exemple, peuvent lancer propres cours de soutiens scolaires. »

L'avenir du monde professionnel sera plus difficile pour les chrétiens, elle le reconnaît,

mais ce n'est pas pour autant la fin du monde. Cela signifie plutôt que les chrétiens devront faire preuve de davantage d'esprit d'innovation et d'indépendance d'esprit.

POUR QU'IL RÈGNE

Jean Ousset

UN CATHOLIQUE TRANQUILLE, non militant, a dit S. Exc. Monseigneur Montini, serait un catholique mineur. Le catholique est militant par esprit de défense et aussi par vocation. C'est le Seigneur qui est venu apporter le feu sur la terre. Le catholique qui ne sent pas le feu est cendre.»

Ce qui permet de croire que cette mollesse qui fait du chrétien un mauvais militant le rend, par là-même, mauvais chrétien.

Point n'est besoin, dès lors, de se demander s'il peut être bon soldat contre-révolutionnaire,

ASCÈSE DE LA VOLONTÉ

Une honnêteté médiocre ne suffit donc pas. C'est comme à un dépassement perpétuel que l'Évangile nous invite. Il exige une mobilisation générale de tout l'être. D'où la nécessité de l'ascèse... et d'une ascèse de l'action, d'une juste ordonnance de nos activités. Autant dire : il faut « couper », supprimer certaines occupations, bonnes sans doute, mais qui, trop encombrantes, interdisent d'être réellement efficaces où il importe de l'être davantage.

Combien de catholiques, aujourd'hui, sont, par complaisance, « inscrits » partout et ne font rien nulle part. Nous n'avons pas à plaire aux hommes, même quand ils nous pressent aimablement d'appartenir à leur cercle, à leur œuvre ou à leur club. Nous avons à plaire à Dieu, à agir pour sa plus grande Gloire. Or, comment y parvenir dans la dispersion d'un effort qui croit plus charitable de ne pas se fixer ? Qui dira jamais y parvenir ce qu'a fait perdre à la plus sainte des causes un certain désir de passer pour aimable ? Et combien d'entre nous tendent à penser que l'extension du Règne social du Coeur de Jésus se confond

puisque son caractère même de chrétien lui fait un devoir de lutter contre cette entreprise de sécularisation universelle qu'est la Révolution. Le chrétien n'est-il pas seul, d'ailleurs, à pouvoir comprendre pleinement le sens de ce conflit, sa vraie nature et son enjeu ?

L'unité est donc rigoureuse.

Il n'est point question de légitimer une mission qu'on chercherait à ajouter aux devoirs fondamentaux des catholiques. Il s'agit de montrer que cette mission appartient essentiellement à ces devoirs fondamentaux. [...]

ASCÈSE DE LA VOLONTÉ

avec les succès mondains qu'ils peuvent remporter ?

Alors que, tout au contraire, il n'est pas d'esprit qui, plus que celui de l'Évangile, invite le combattant à se dépouiller davantage et le contraigne à se placer, dans les conditions psychologiques les plus capables d'entretenir le « moral » le plus ferme et le plus conquérant.

En effet, pouvons-nous dire avec saint Ignace, « pour entreprendre de grandes choses pour le service de notre Seigneur, il est nécessaire de vaincre les vaines craintes, ne faisant cas ni de la pauvreté, ni des incommodités, calomnies, injures et affronts, ni même de la mort, et ne jamais s'aigrir ou avoir de la haine ou de l'aversion à l'égard de ceux qui nous contredisent ou nous persécutent. »

« Dieu n'accepte pas, écrit Monseigneur Suenens, qu'on Le serve du bout des lèvres ou du bout des doigts. Du bout des lèvres, en se contentant de quelque rapide prière. Le monde est mauvais, dit-on, trop mauvais pour pouvoir être transformé. Il n'y a rien

à faire qu'à prier pour les malheureux qui se perdent. « Prions » est souvent une dérobade, un alibi. Si encore il s'agissait d'une prière substantielle ! Mais le « prions » est souvent une forme de pieux soupir et recouvre peu de choses, si on y regarde de près. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, d'une vie contemplative d'une incommensurable valeur, mais qui est une vocation spéciale et exceptionnelle. Pour le chrétien dans le monde, la prière valable est le prélude à l'action, puis l'accompagnement nécessaire de celle-ci. L'action humaine est pour Dieu ce qu'est l'eau du baptême et le pain de l'Eucharistie : elle est matière à l'opération divine. La prière est indispensable ; mais elle se prolonge dans l'action. Je dois implorer Dieu pour ce prochain qui pèche, mais je dois aussi lui tendre la main pour l'empêcher de se noyer. Le même Maître qui nous a demandé de prier sans cesse nous a donné l'ordre d'aller et d'agir.

« Seigneur, disait saint Thomas More, donnez-moi la grâce de travailler à réaliser les choses pour lesquelles je prie. »